



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4442^e séance

Mercredi 19 décembre 2001, à 18 h 35
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ouane	(Mali)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Ocaziones
	États-Unis d'Amérique	Mme Connelly
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Corr
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Maurice	M. Gokool
	Norvège	M. Strømme
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Mme Mackenzie
	Singapour	Mme Foo
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 18 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/1216, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2001/1216) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni d'Irlande de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1385 (2001).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 40.